RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 56E04D97-C4B0-41EC-824A-2463B5B92C92

14 Knot
SARL au capital de 1000.0 euros
Siège social : 8 Rue de Lunéville, 75019 Paris, France
953338027 R.C.S. Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 11/07/2025

Le 11/07/2025, à 20h dans les locaux de la société situés au 8 Rue de Lunéville, 75019 Paris, France, les associés de la Société sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation adressée par Par courrier électronique le 26/06/2025 par le gérant de la Société, conformément aux dispositions des statuts de la Société.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chacun des associés en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire le cas échéant.

Le gérant est appelé à présider la séance ;

La feuille de présence, certifiée exacte par le gérant permet de constater que des associés représentant 100% des parts sociales ayant droit de vote sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée générale, réunissant le quorum requis pour statuer à titre extraordinaire, est valablement constituée et peut régulièrement délibérer sur les questions qui lui sont présentées.

Sont déposés sur le bureau et mis à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts à jour de la Société ;
- les projets de résolutions définitifs sur lesquels les associés sont invités à délibérer ;
- le rapport du gérant ;
- la feuille de présence susvisée.

Le gérant rappelle l'ordre du jour de la réunion :

1. Rapport du gérant
2. Transfert de siège social (première résolution)

Docusign Envelope ID: 56E04D97-C4B0-41EC-824A-2463B5B92C92

3. Modification corrélative des statuts de la Société (deuxième résolution)

4. Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

Lecture est donnée du rapport du gérant. Le gérant ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux associés.

Personne ne demandant la parole, le gérant met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Transfert de siège social dans un autre département (première résolution)

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du gérant, décide de transférer le siège social de la société, qui est désormais situé au **32 Route des Fusillés de la Résistance, 92000 Nanterre, France.**

Ce changement prendra effet à compter du 11/07/2025.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Modification corrélative des statuts de la Société (deuxième résolution)

L'assemblée générale, compte tenu du transfert de siège social de la Société, décide de modifier l'article 5 des statuts de la façon suivante :

« Le siège social est établi au **32 Route des Fusillés de la Résistance, 92000 Nanterre, France** »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pouvoirs en vue des formalités (troisième résolution)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités de publicités et de



Docusign Envelope ID: 56E04D97-C4B0-41EC-824A-2463B5B92C92

dépôt, et généralement faire le nécessaire aux fins de ce qui précède.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par chacun des membres du bureau à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 11/07/2025.

Fait à Paris

Le 11/07/2025

Céline Meillon Associé	**Florian Parain** Associé Gérant
	

